

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 26 JUIN 2023 à 20h00.**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ENCHASTRAYES, régulièrement convoqué par courrier en date du dix-neuf juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, le vingt-six juin deux-mille- vingt-trois, à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Albert OLIVERO, Maire

Étaient présents tous les conseillers municipaux sauf :

Mme Emilie BEYSSON ayant donné pouvoir à M. Louis PARENT, M. Julien DESDIER ayant donné pouvoir à Mme PIGEARD, M. Jean-Pierre FABRE ayant donné pouvoir à M. Jacques MARTIN, M. ARGENTANO ayant donné pouvoir à M. Albert OLIVERO, M. ZURCHER, absent excusé

Madame Isabelle PIGEARD a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

M. OLIVERO ouvre la séance.

**1. Tarif du Summer pass été 2023**

Le Maire présente la délibération concernant le renouvellement de la carte d'activité : Sauze Summer Pass pour la saison estivale 2023.

Les élus valident la délibération. Ils espèrent que la commune arrivera à recruter un maitre-nageur supplémentaire pour la saison estivale afin de garantir une ouverture 7 jours / 7.

La personne recrutée pour l'été vient de se désister.

Mme Pigeard demande qu'une campagne de communication soit lancée sur ce produit qui reste trop confidentiel.

**2. Souscription d'un emprunt**

M. le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été réalisée pour souscrire un contrat de prêt d'un montant de 900 000€ destiné à financer les projets communaux, prévus au budget 2023.

M. le Maire explique que la commission des finances a étudié les offres de prêts de plusieurs établissements financiers le 22 juin 2023, et qu'elle a retenu l'offre de la Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse.

Néanmoins, la commission des finances n'a pas tranché entre une offre de prêt à taux fixe et une offre de prêt à taux variable indexée sur le taux du livret A + 0.50%.

Le conseil municipal après avoir étudié les deux propositions opte pour le prêt à taux fixe et valide la souscription d'un emprunt de 900 000€ sur 10 ans à 4.80% pour financer les investissements et notamment la tyrolienne.

La délibération est validée à l'unanimité.

### **3. Tyrolienne : plan de financement actualisé suite à ouverture des plis**

M. le Maire rappelle que la commission d'appel d'offre a retenu l'entreprise Joly et Philippe (délibération 2023-21 du 22/05/2023) pour la réalisation de la tyrolienne. Cette entreprise est retenue pour un montant de 1 357 791.00€ HT pour la tranche ferme et 50 392.00€ HT pour l'option 1 tour de jeux soit un total de : 1 408 183.00€ HT.

Les élus valident le plan de financement suivant :

| <i>Financiers publics</i>                              | <i>Montant HT du financement</i> | <i>% (le pourcentage s'applique au montant de la dépense subventionnable)</i> |
|--------------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| ETAT FNADT<br>Plan avenir Montagne                     | 464 980.00€                      | 33.02% (acquis)                                                               |
| REGION SUD PACA<br>Plan contrat station 2030           | 254 990.00€                      | 18.11% (acquis)                                                               |
| Département des AHP<br>Contrat de territoire 2021-2023 | 90 000.00€                       | 6.39% (acquis)                                                                |
| ENCHASTRAYES<br>(emprunt)                              | 598 213.00€                      | 42.48%                                                                        |
| <b>TOTAL</b>                                           | <b>1 408 183.00€</b>             | <b>100%</b>                                                                   |

La délibération est validée à l'unanimité

### **4. Voie de la savonnette : demande de subventions**

M. le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de requalification de la rue de la Savonnette avec la création de cheminements piétons sécurisés sur le front de neige et les commerces.

En effet, la commune a réussi à acquérir cette voie privée stratégique pour la desserte des équipements publics et la station.

Ce projet doit faire l'objet d'une étude pour recalibrer cette chaussée et étudier l'ensemble des accès aux copropriétés et aux équipements publics (garderie, piscine, caisses des remontées mécaniques, ...).

L'idée est de réduire la chaussée à une voie unique de circulation et de renaturer cet espace. La création d'un cheminement piétonnier sécurisé (couleur ocre) sur tout le linéaire est l'objectif principal. Cela permettra d'obtenir une continuité piétonne depuis le cœur de station jusqu'au front de neige du Sauze et jusqu'à la gare d'ascenseur valléen prévue au-dessus de la piscine du Sauze.

L'objectif du projet est également d'agrémenter ce linéaire, de végétation pour ramener la nature dans le centre station et offrir un environnement naturel.

La municipalité souhaite développer une ambiance front de neige tout le long de la rue de la Savonnette en supprimant les barrières bois le long des pistes et en créant une barrière végétale (haie plantée) sur certaines portions. En effet, l'aménagement paysager de cet espace (aménagement des espaces verts), la création de dépose minutes avec indicateur de temps, et la pose de barrière fermant la route et permettant une piétonnisation de l'espace durant les périodes touristiques est nécessaire.

Le Maire propose de solliciter la Région et le département pour le financement de cette opération et de déposer des demandes de subvention visant à financer ces aménagements. Il propose de retenir le bureau d'études AEV pour la réalisation de cet aménagement.

Le conseil municipal valide la délibération à l'unanimité

## **5. Questions diverses**

**Journée des seniors 2023** : Mme Beysson a souhaité que le conseil évoque la journée des seniors organisée par la commune.

En effet, depuis la pandémie de covid, cette journée n'a plus été organisée. Il serait intéressant de proposer une journée festive avec un repas en extérieur sur la commune.

Les équipes municipales pourraient organiser l'apéritif autour du four du Sauze et confectionner pain et pizzas au feu de bois, suivi d'un repas champêtre.

Cette journée pourrait avoir lieu en septembre 2023.

Les élus valident cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.



Le Maire,

Albert OLIVERO